

PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL 08/11/2022

Le huit novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire.

Présents : COMMANDEUR Anny - RONGIERES Jean-Daniel - LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis - MOREL Bénédicte - ROLLANT Catherine - VASSEUR Frank - FELIX Romain – MOREL Gaëtan

Absent excusé : CARRON Jérémy

Quorum atteint (6)

Compte-rendu procès-verbal du 04/10/2022 : Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Romain FELIX a été désigné par le conseil municipal.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Décision modificative Budgétaire N°1,
- Modification taux horaire intervention agent technique dans crèche,
- Révision des loyers au 1er janvier 2023,
- Rapport RPQS du SIEVO 2021,
- Rapport annuel du SAVA sur le prix et la qualité du service collectif et non-collectif 2021,
- Tarifs 2023 locations des salles,
- Tarifs 2023 concessions cimetières,
- Tarifs 2023 concessions columbarium,
- Horaire éclairage public,
- Travaux des commissions,
- Questions et informations diverses.

Décision modificative Budgétaire N°1

Pour la rénovation des 3 salles de bain des appartements loués par la mairie, il y a un surcoût de 1200€ par rapport au budget initialement validé. Cet écart sera pris sur la ligne des amendes de police.

Accord du conseil à l'unanimité

Modification taux horaire intervention agent technique dans crèche

Pour l'intervention de l'agent communal au sein de la crèche « *brin de malice* », le taux horaire de remboursement de la communauté de communes passe de 25€ à 27€ de l'heure.

Accord du conseil à l'unanimité

Révision des loyers au 1er janvier 2023

L'ensemble des loyers des appartements loués par la mairie subira au 01/01/2023 une augmentation de 1,61%

Mme COMMANDEUR étant concernée par le sujet ne prend pas part au débat,

M. le 1^{er} adjoint, informe le conseil que :

Le loyer de Mme DUCRUIX Florence passerait de 382,34 € à 388.50 €

Le loyer de Mme COMMANDEUR Anny passerait de 338,33 € à 343.78 €

Le loyer de M. DUMONT Antonin passerait de 289,96 € à 294.63 €

Le loyer de M. LAVIEILLE Florent passerait de 492,00 € à 499.92 €

Le loyer du BILLARD CLUB passerait de 110,03 € à 111.80 €

Mme Bénédicte MOREL souhaiterait une augmentation plus importante des loyers.

Réponse de Mme Le Maire, nous appliquons l'Indice de Référence des Loyers

Accord du conseil à l'unanimité

Rapport RPQS du SIEVO 2021

Dans son rapport le SIEVO (Syndicat intercommunal des eaux Val d'Oingt-Pierres Dorées) tire un bilan globalement positif, notamment pour MOIRE qui compte 115 abonnés.

Le rapport comporte de nombreux chiffres et sera bientôt disponible à l'adresse suivante : <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/collectivite/175832/2022>

Le syndicat remonte 100% de conformité sur tout le secteur desservi mais il note tout de même une hausse des factures impayées d'une manière générale.

Rapport annuel du SAVA sur le prix et la qualité du service collectif et non-collectif 2021

Le SAVA (Syndicat intercommunal d'assainissement du Val d'Azergues) a présenté son rapport. Globalement tout va bien, toutes les analyses sont conformes. Le syndicat poursuit la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales. L'ensemble de la commune de MOIRE est aujourd'hui en collecte séparative pour les logements raccordés au réseau d'assainissement.

Le SAVA informe qu'il y aura à partir de 2023 un contrôle de la conformité des rejets lors d'une vente ou d'une succession d'un logement même s'il est en collecte séparative. En cas de non-conformité relevée le propriétaire aura 9 mois pour se mettre en conformité.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur la page suivante : <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/176021/2022>

Tarifs 2023 locations des salles

La caution demandée lors d'une location de salle passera au 01/01/2023 à 500€ au lieu de 400€ en 2022.

Suite à l'augmentation des différents frais, d'entretien et de chauffage notamment, Madame le maire propose une augmentation des tarifs de location des 2 salles (Salle du préau et Salle de la chapelle). Pour mémoire les prix n'avaient pas été modifiés en 2021.

Le conseil propose une augmentation 10€ par location pour les habitants de la commune et une augmentation de 20€ par location pour les personnes extérieures à la commune.

A partir du 01/01/2023, les tarifs de location seront donc de :

TARIFS LOCATION SALLE LA CHAPELLE 2023

Personnes extérieures à la commune :

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location forfait week-end : passerait de 550 € à 570 €
- Caution 500 €

Du 1er mai au 30 septembre :

- Location forfait week-end : passerait de 400 € à 420€

- Forfait chauffage (en cas de besoin) de 150 € à 170 €
- Caution 500 €

Associations extérieures à la commune :

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location ½ journée : passerait de 140 € à 160 €
- Location 1 jour : passerait de 200 € à 220 €
- Caution 500 €

Du 1er mai au 30 septembre :

- Location ½ journée : passerait de 110 € à 130 €
- Forfait chauffage (si besoin) 50 €
- Location 1 jour : passerait de 140 € à 160 €
- Forfait chauffage (si besoin) 80 €
- Caution 500 €

Habitants de la commune :

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location 1 jour : passerait de 200 € à 210 €
- Location 2 jours : passerait de 300 € à 310 €
- Caution 500 €

Du 1er mai au 30 septembre :

- Location 1 jour : passerait de 140 € à 150 €
- Forfait chauffage (si besoin) 70 €
- Location 2 jours : passerait de 180 € à 190 €
- Forfait chauffage (si besoin) 130 €
- Caution 500 €

Associations de la commune : (1 jour gratuit par an sur l'année et ensuite)

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location 1 jour : passerait de 130 € à 140 €
- Location 2 jours : passerait de 150 € à 160 €

- Caution 500 €
- Du 1er mai au 30 septembre :
- Location 1 jour : passerait de 100 € à 110 €
- Location 2 jours : passerait de 120 € à 130 €
- Caution 500 €

TARIFS LOCATION SALLE LE PREAU 2023

Personnes extérieures à la commune :

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location forfait week-end : passerait de 550 € à 570 €
- Caution 500 €

Du 1er mai au 30 septembre :

- Location forfait week-end : passerait de 400 € à 420 €
- Forfait chauffage (en cas de besoin) de 150 € à 170 €
- Caution 500 €

Habitants de la commune :

Du 1er octobre au 30 avril :

- Location 1 jour : passerait de 130 € à 140 €
- Location 2 jours : passerait de 190 € à 200 €
- Caution 500 €

Du 1er mai au 30 septembre :

- Location 1 jour : passerait de de 100 € à 110 €
- Forfait chauffage (si besoin) 70 €
- Location 2 jours : passerait de 140 € à 150 €
- Forfait chauffage (si besoin) 160 €
- Caution 500 €

Accord du conseil à l'unanimité moins une voix (abstention)

Tarifs 2023 concessions cimetières

Madame le maire propose les tarifs 2023 suivants pour les concessions au cimetière communal :

- 100€ /m² pour une concession sur 30 ans
- 145€ /m² pour une concession sur 45 ans

Accord du conseil à l'unanimité

Tarifs 2023 concessions columbarium

Madame le maire propose les tarifs 2023 suivants pour une concession au columbarium :

- 510€ pour une concession sur 15 ans
- 910€ pour une concession sur 30 ans

Accord du conseil à l'unanimité

Horaire éclairage public

Aujourd'hui, les éclairages publics sont éteints de 23h30 à 5h30. Madame le maire propose de modifier ces horaires et d'éteindre les éclairages publics entre 22h00 et 6h00.

En ce qui concerne l'éclairage de l'église, elle est aujourd'hui éclairée les nuits de vendredi, samedi et dimanche. La proposition est de l'éclairer uniquement les vendredi et samedi.

Pour information l'éclairage public sur la commune de MOIRE représente un coût d'environ 3000€ / an.

Accord du conseil à l'unanimité

TRAVAUX DES COMMISSIONS

SAVA

Liaison eaux usées Charmetton-La Chanaz : les travaux sont terminés, le contrôle de conformité va être réalisé.

Voirie

La commission s'est réunie le 17 octobre à 18 h 30 afin de proposer des projets :

- Une partie du chemin du Boucairon : environ 180 mètres linéaires
- Impasse du Thalebart
- Route des Crêts : ces travaux pourraient être payés par la communauté de communes

Ces travaux seront à chiffrer en fonction de l'évolution des coûts qui ont fortement augmenté au cours de l'année 2022. La communauté de communes est en cours d'actualisation des tarifs qui seront pratiqués en 2023.

Route des écureuils : Réfection à venir, ils seront à la charge de Saône Turdine et représentent un coût de 30 000 à 40 000€. Il restera à la commune la prise en charge du goudronnage des terre-plein au niveau des croisement pour environ 4 600€.

Une signalétique et / ou un marquage au sol devrait être mise en place au niveau des « *cuvettes* » sur cette route car il y a un risque économique pour la commune en cas d'accident.

Crédits communautaires 2023 : Fonctionnement : 7 500 € et investissement : 30 000 €, il n'est plus possible de basculer les excédents du budget investissement de l'année N vers le budget fonctionnement de l'année N+1.

Commission déchets

Pour rappel l'accès aux déchetteries n'est plus possible 15 min avant les horaires de fermeture.

Il y a encore trop d'erreurs dans les tris des bennes des déchetteries ce qui entraine environ 40% de refus des bennes essentiellement celle des encombrants.

De nouvelles bennes vont être ajoutées : notamment une pour les articles de sport et une pour les abris de jardin.

3 campagnes de collecte de déchets amiante ont eu lieu pour un coût de 8 000€.

En ce qui concerne la collecte porte à porte, le marché avait été attribué pour la période 2019 à 2022. Une consultation est en cours au niveau de la communauté de communes pour la période 2023 à 2026.

Pour la commune de MOIRE, il y a eu 3 réclamations en juillet 2022 pour des erreurs de tri. Aussi, il est rappelé que les dépôts sauvages sont interdits.

Action sociale

Suite aux courriers distribués aux aînés de plus de 70 ans en résidence principale (32 personnes) afin de leur proposer le choix du repas ou du colis, les retours sont les suivants :

- 9 personnes souhaitent participer au repas qui se déroulera le 15 janvier 2023 à midi à la salle des fêtes de Bagnols
- 5 personnes souhaitent recevoir un colis simple
- 5 couples souhaitent recevoir un colis double

SIVU JEAN BOREL

Une réflexion du propriétaire des bâtiments est en cours pour savoir s'il y aura un regroupement des EHPAD du Bois d'Oingt et d'un des établissements de Villefranche sur Saône du groupe ACPPA sur un nouveau site à Jarnioux ou sur le site actuel du bois d'Oingt. En date du 30/09, le SIVU a reçu un courrier de l'ACPPA pour l'informer que l'étude était en cours pour un regroupement sur le site du Bois d'Oingt.

Concours village fleuri

La visite des villages participants au concours a eu lieu au mois de juillet 2022. Les prix ont été décernés en octobre 2022. MOIRE était dans la catégorie des villages de 1 à 700 habitants. Le premier prix a été remis à Belmont d'Azergues et MOIRE a obtenu le prix de la sérénité. Commentaires précis disponible auprès de Catherine ROLLANT.

Urbanisme

- Un permis d'aménager pour le lotissement a été déposé le 29/09/2022 par TC Promotion et JE Développement, il est en cours d'instruction à la communauté de communes.
- Un projet de lotissement a été présenté lors d'une réunion publique le 03/10/2022.
- Maître Bagnères nous a fait parvenir une demande d'intention d'aliéner concernant la propriété de Mme MARDUEL Jeanne que TC Promotion et JE Développement souhaitent acquérir. Mme Le Maire rappelle au conseil que nous ne pouvons préempter que sur les parcelles situées en zone U et Au conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2008.

Qu'en pensez-vous ? Si oui il faut motiver la demande en décrivant le projet, avoir les moyens financiers pour acheter et viabiliser le terrain et respecter le PLU.

Suite au tour de table :

- Madame le maire et les 2 adjoints souhaitent lever le droit de préemption. Les autres conseillers demandent un délai de réflexion pour pouvoir étudier un projet différent de celui qui est proposé.
- Il est demandé un temps de réflexion, de ce fait une réunion urbanisme est programmée pour le mardi 22 novembre 2022 à 19 h.
- Une réponse au droit de préemption doit être notifiée au notaire dans les 2 mois, soit avant le 28/12/2022.

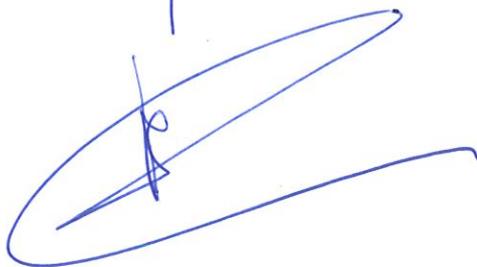
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les décorations de Noël seront installées autour du 04/12/2022 pour pouvoir être allumées à partir du 08/12/2022
- Il y a toujours quelques problèmes de déploiement de la fibre qui sont à remonter à la mairie pour centralisation des demandes qui sont suivies par M. RONGIERES.
- Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la communauté de communes recherche des volontaires pour participer à des groupes de travail

Séance levée à 22 H 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 05 décembre 2022 à 19 h

Le Maire



Le secrétaire de séance

